



Réf. : CB/BD/TB/IB A-2025-PM-227

Dossier suivi par : Police Municipale

Tél. : 03.23.84.87.09

Mail : policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr

Date : 01/10/2025

ARRÊTÉ N° A-2025-PM-227
ARRÊTÉ TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT

12-14 rue Jean de la Fontaine
Du lundi 6 octobre au vendredi 21 novembre 2025

Le Maire de la ville de Château-Thierry,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code Pénal,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant la nécessité de permettre le bon déroulement du réaménagement du Musée Jean de la Fontaine sis 14 rue Jean de la Fontaine,

ARRETE

ARTICLE 1 : Autorisation de stationnement

Le stationnement est autorisé du lundi 6 octobre 2025 au vendredi 21 novembre 2025 au droit du 12 et du 14 rue Jean de la Fontaine, uniquement pour les véhicules autorisés par l'organisateur du réaménagement du Musée Jean de la Fontaine.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le bénéficiaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général ou de sécurité.

ARTICLE 3 : Recours administratif

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs.

Il peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification :

- Soit par courrier recommandé avec accusé de réception devant le tribunal administratif d'Amiens :
Tribunal administratif
14 rue Lemer cier - 80011 Amiens Cedex 1
- Soit par voie dématérialisée sur l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police Nationale de la Ville de Château-Thierry,
- La Direction Générale des Services de la Ville de Château-Thierry,
- La Direction des Services Techniques de la Ville de Château-Thierry,
- La Direction du service communication de la ville de Château-Thierry,
- Le service du développement économique de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry,
- La Direction du service de la Police Municipale,
- La Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Pour le Maire,



l'adjointe déléguée à la sécurité, la tranquillité publique
à l'administration générale,

Chantal BONNEAU

Notification le 03/10/2025

Publication le 03/10/2025